

LE VENDREDI 16 JUILLET 2021

de 8 heures à 18 heures

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
RUE ADOLPHE ADAM

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

Considérant le déménagement réalisé le vendredi 16 juillet 2021, pour le compte de Monsieur DESTRAC Jean-Michel sis 1 rue Adolphe Adam, 91160 LONGJUMEAU, par l'entreprise :

MOVE'N STOCK sise 20 rue Raymond Brosse, 93430 VILLETANEUSE,

Considérant que la sécurité de tous les usagers doit être assurée pendant toute la durée du déménagement rue Adolphe Adam,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'entreprise MOVE'N STOCK est autorisée à stationner son véhicule de déménagement, sur 15 ml environ, au droit du 1 rue Adolphe Adam, le vendredi 16 juillet 2021, de 8 heures à 18 heures, et ce, suivant les articles 2 à 6 inclus.

ARTICLE 2 : Le vendredi 16 juillet 2021, de 8 heures à 18 heures, l'arrêt et le stationnement sont interdits et déclarés gênants, sur 15 ml environ, au droit du 1 rue Adolphe Adam, et réservés à l'entreprise MOVE'N STOCK.

ARTICLE 3 : La sécurité et le cheminement des piétons devront être assurés pendant toute la durée du déménagement par l'entreprise MOVE'N STOCK, et ce, sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Sont exclus de la restriction susvisée à l'article 2, pour la durée de leurs vacances, les véhicules d'incendie, de secours et de police.

ARTICLE 5 : L'arrêt et le stationnement, de tout véhicule, dans l'emprise du déménagement, seront interdits et déclarés gênants. La mise en fourrière sera prescrite si le conducteur est absent ou refuse, sur injonction des agents, de faire cesser le stationnement irrégulier.

ARTICLE 6 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du déménagement, sera mise en place par l'entreprise MOVE'N STOCK, sous son entière responsabilité, et ce, 48h avant le début du déménagement, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement durable de la ville de Longjumeau,
- Madame le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- L'entreprise MOVE'N STOCK,
- Monsieur DESTRAC Jean-Michel.

Fait à Longjumeau,

le - 1 JUL. 2021

Stéphane DELAGNEAU

Conseiller municipal
délégué à l'Espace public et
aux Travaux en entreprise
du patrimoine bâti

Affiché et publié du

- 1 JUL. 2021

Au 02-09-2021

Certifié exécutoire le

- 1 JUL. 2021



Acte à classer**A255-21**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-07-01T17-12-23.00 (MI231079392)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20210701-A255-21-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : réglementation temporaire du stationnement rue Adolphe Adam le vendredi 16 juillet 2021 de 18 heures à 18 heures
Date de décision : 01/07/2021

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. VoirieActe : A255-21.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/21 à 17:12

Par CHIES GLADIS

Transmis

Date 01/07/21 à 17:12

Par CHIES GLADIS

Accusé de réception

Date 01/07/21 à 17:17